

Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les Conseillers municipaux de la commune d'Estillac,

L'article du quotidien Sud-Ouest du samedi 25 mars 2023 intitulé "*Bassins de rétention : un recours déposé*" est en pj.

Le recours déposé par les élus d'opposition de Roquefort est sur :

[https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/EnquetesPubliques/3diguesInondation2008/recoursNovembre2022/Recours1/RecoursDUP7920-15novembre2022\(1\).pdf](https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/EnquetesPubliques/3diguesInondation2008/recoursNovembre2022/Recours1/RecoursDUP7920-15novembre2022(1).pdf)

Vous avez prétendu monsieur le maire que, je cite : "*S'opposer à la création de ces trois bassins est monstrueux de bêtise*" en indiquant que cela émane d'un ancien élu Roquefortais.

Votre appréciation et cet article réveillent ce dossier « endormi » au Tribunal Administratif de Bordeaux depuis le 9 janvier 2023. C'est une bonne chose car en effet les 154 maisons inondées en juin 2008 sont encore occupées par 100 familles qui ont vécu ce drame (les autres maisons ont été vendues depuis) et qui se posent des questions pour le moins légitimes.

Comme pour vous, mes premières pensées vont vers ces sinistrés et c'est à ce titre que nous nous sommes avant tout opposés à cette solution héritière en droite ligne de la stratégie du remembrement.

Le message que j'adresse à ces sinistrés est le suivant :

"Soyez rassurés, l'intensité de la crue de juin 2008 n'est plus possible aujourd'hui.

Une réunion publique permettrait de vous présenter les avancées dans les solutions d'ores et déjà mises en place.

Ces 3 bassins de rétention préconisés vont **aggraver** l'aléa inondations en détruisant des zones humides que la nature a conçues pour réduire les inondations.

Par conséquent il ne faut pas construire ces bassines, au contraire."

Les études soumises à enquête publique sont incomplètes car la digue (présente en juin 2008) qui protégeait le terrain de foot n'y figure pas tant en termes d'impact lors de l'inondation, qu'en termes de conséquences depuis son arasement en 2015.

Hors, cette digue a été submergée une demi heure après l'inondation des maisons du quartier Bel Air à Roquefort.

Ainsi 15 ha de terre dont le terrain de foot ont été envahis d'eau, pour une hauteur moyenne de 1m (il y avait 1.6m dans la maison la plus basse celle de Thérèse et Pierre). Cela représente une expansion de 150 000 m³ à comparer avec les 219 600 m³ d'expansion des 3 bassins (29 400 + 140 000 + 50 200).

Les 25 lacs collinaires présents dans les 3 300 ha concernés par cette inondations représentent 15 ha (les calculs cartographiques sont sur :

<https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/EnquetesPubliques/3diguesInondation2008/Aires25lacs.htm>). Il suffit de baisser préventivement la hauteur d'eau de ces lacs de $150\,000 / (219\,600 - 150\,000) = 0.22\text{m}$ soit 22 cm.

Enfin, en laissant les zones humides intactes, voire à les amplifier maintenant que l'AGGLO est devenue propriétaire, nous pourrions atteindre 1 million de m³ de rétention d'eau si **le projet 4 pour 1000 d'augmentation du taux d'humus des sols est mis en place.**

Ce que nous proposons est en adéquation avec les 4 millions de m³ d'eau de pluie tombés en 2h (120 mm sur 3 300ha).

Tout ceci n'est pas "*monstrueux de bêtise*" mais au contraire résulte de l'observation scientifique et de la connaissance du terrain !

Comment se fait-il que cette digue ne figure pas dans l'étude ?
Comment se fait-il que les administrés ne soient pas rassurés en leur indiquant que l'intensité de la crue de juin 2008 n'est plus possible ?

Une réunion publique s'impose monsieur le maire d'Estillac.

Elle doit être précédée d'une étude de notre approche et de la rédaction d'un mémoire destiné aux administrés, mémoire dans lequel il est montré que les Plans Communaux de Sauvegarde des 5 communes sont actualisés.

Ce document doit contenir les conseils en amont et la conduite à observer dès que l'alerte "inondations" est lancée via Panneau Pocket par exemple.

Exemple de conseil : mettre en place des palplanches pour les maisons les plus exposées.

Nous tenons à vous faire remarquer, Monsieur le Maire, que cette question d'économie et de régulation/distribution des ressources aquatiques n'est pas isolée, mais qu'elle est partie prenante d'un ensemble stratégique à haute valeur environnementale, et qu'elle est déterminante dans nos régions pour la crédibilité et la confiance que nous accordent nos concitoyens !

Nous tenons à remercier le journal Sud Ouest et Elodie VIGUIER, journaliste d'investigation qui a su poser les problématiques et donner la parole aux protagonistes.

--

Cordialement,

Les élus de l'opposition de Roquefort

Alain ZANARDO



Jacques FERRAT



P.S. Une copie a été jointe à Monsieur Paul VO VAN Conseiller départemental de notre circonscription.